

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 66-2024

**CADOUEST –
Augmentation du cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions**

La commission s'est réunie le 3 juin 2024, de 18h30 à 20h00, en salle de municipalité.

Elle était composée des commissaires : Sylvain Richard, Vincent Keller, François Delaquis, Pascal Waeber, Eugène Roscigno, Mariusz Wilczinsky et Philippe Hertig, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par : Jean-François Clément, Syndic, Patricia Zürcher, Municipale et Michael Perrin, Boursier communal.

La société CADOUEST SA était représentée par son directeur Renato Dalla Palma

Le préavis 66-2024 demande au Conseil communal l'autorisation d'augmenter le cautionnement solidaire de la Ville de Renens en faveur de la Société CADOUEST S.A. de 6 à 9 millions de francs, soit une augmentation de 3 millions.

Les mêmes demandes sont adressées aux Conseils Communaux de Prilly et Lausanne, de façon à ce que la caution solidaire de chacune des trois Villes en faveur de CADOUEST atteigne neuf millions de francs.

LE PRÉAVIS EN BREF

Avec l'ajout de ces trois millions, les engagements totaux de la Ville, sous forme de cautionnements et autres, se monteront à quarante-deux millions six (42,6 mio), encore au-dessous du plafond de soixante millions fixés par le conseil communal en début de législature.

Fondée en 2011, la société CADOUEST émane de la volonté des villes de Renens, Prilly et Lausanne de promouvoir le chauffage à distance, tel que Lausanne a commencé à le développer dès 1969 dans la zone de Malley, en partie sur Prilly et Renens.

À ce jour, Le chauffage s'alimente pour environ deux tiers de l'incinération des déchets de l'usine TRIDEL et des boues de la STEP, une chaleur autrement perdue. Le tiers complémentaire est fourni par la combustion de gaz naturel.

La demande d'augmentation du cautionnement solidaire en faveur de CADOUEST contribue aux objectifs du Plan Climat. Dans l'ensemble des actions prévues pour atteindre la sobriété carbone, est dévolu à CADOUEST le rôle de rendre vertueux le chauffage d'un nombre croissant d'immeubles. La société projette ainsi le remplacement graduel de sa consommation de gaz naturel par un mix d'énergies renouvelables d'une part, et l'extension de son réseau d'autre part. En 2028, celui-ci aura passé de 17 à 23 km, le nombre de clients desservis de 94 à 160, l'énergie délivrée par année de 41 à 62 GWh.

À cette fin, la société entreprendra des travaux qui nécessiteront des emprunts. En augmentant notre cautionnement, nous lui donnons la possibilité d'accroître ses emprunts au meilleur coût.

Ce préavis n'a pas d'incidence sur les investissements de la ville et il n'en a pas de connues sur son budget de fonctionnement. Il en a un en revanche sur ses revenus, sous la forme d'un apport de 0,5% des emprunts couverts par la caution.

Dès 2028, l'acquisition graduelle de clients et la diminution des investissements augmenteront la part des fonds propres de la société et permettront le versement de dividendes aux communes actionnaires.

QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Question : Que se passerait-il si le conseil communal refusait cette autorisation ?

Réponse de la municipalité : Le coût des emprunts de CADOUEST augmenterait, ralentirait son extension, renchérirait le prix de ses prestations et diminuerait son attractivité. Toutes choses que nous ne voulons pas. De plus, nous avons une obligation morale vis-à-vis de nos partenaires.

Question : Les statuts de la société ont-ils été adaptés aux nouvelles dispositions du droit des sociétés anonymes entrées en vigueur au premier janvier 2023 ?

Réponse du directeur de CADOUEST : Non, mais ils le seront avant la fin de cette année, conformément à la loi.

REMARQUES DE LA COMMISSION

Le chauffage à distance n'est pas vertueux en lui-même. Il l'est dans la mesure où ses fournisseurs de chaleur le sont. L'incinération des déchets est source de pollution et c'est l'absence d'un traitement alternatif de moindre nuisance qui en fait une source de chaleur « opportunément vertueuse ». La qualité de cette source dépend du volume des déchets, un volume dont l'objectif de sobriété carbone exige la réduction par ailleurs. La durabilité d'un chauffage alimenté par l'incinération de déchets a quelque chose de paradoxal.

On note quelques incohérences entre le plan d'extension du réseau annexé au préavis et le Plan d'affectation communal (PACOM) de Renens, comme s'il y avait eu insuffisance de coordination. Aussi la commission estime indispensable que les plans d'extensions à venir, au-delà de 2028, fassent l'objet d'une coordination minutieuse avec le PACOM et soient concertés avec les services du Centre technique communal.

Au vu du « ..potentiel important de raccordements à ce réseau pour les décennies à venir... », ainsi que le souligne le préavis dans ses conclusions, la commission des finances s'étonne de la modicité du cautionnement demandé et de l'absence d'une planification ambitieuse, à plus large échelle, au-delà de 2028. Une telle vision prospective aurait, entre autres, l'avantage d'orienter les propriétaires d'immeuble existants et futurs dans leur choix d'équipements de chauffage.

VOTE

Ces remarques étant formulées, la commission des finances, à l'unanimité de ses sept membres présents, s'accorde pour recommander au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

CONCLUSION

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 66-2024 concernant l'augmentation du cautionnement solidaire de CHF 3.0 millions à CADOUEST,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 3'000'000.- le cautionnement solidaire de la Ville de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société CADOUEST SA, sous réserve que les villes de Lausanne et Prilly en fassent de même. Ceci porte le cautionnement total de la Ville de Renens en faveur de la Société CADOUEST SA à CHF 9'000'000.-.

Signatures des commissaires

François DELAQUIS _____

Vincent KELLER _____

Sylvain RICHARD _____

Eugène ROSCIGNO _____

Pascal WAEBER _____

Mariusz WILCZINSKY _____

Andreia Tiambo _____

Silvio Torriani _____

Philippe Hertig
Président-rapporteur _____